

AVENANT N°2 A CONVENTION DE SUBVENTION 2021 EN FAVEUR D'UN

projet multi-bénéficiaire mené au titre du programme ERASMUS+ [1]

2021-1-FR01-KA121-SCH-000011242

La présente convention est conclue entre les parties suivantes :

D'une part,

Agence Erasmus+ France / Education Formation

Groupement d'intérêt public créé le 23/08/2000

Numéro d'enregistrement officiel : 187 512 512

9 rue des gamins - CS 71965 - 33088 Bordeaux Cedex

L'Agence nationale, ci-après dénommée « l'Agence », représentée pour les besoins de la signature de la présente convention par **Nelly Fesseau, directrice** et agissant par délégation de la Commission européenne, ci-après dénommée « la Commission »

Et d'autre part,

Département d'Ille-et-Vilaine

Numéro d'enregistrement officiel : 223500018

1 Avenue de la préfecture

CS 24218 Rennes

35042 RENNES

Code OID : E10128254

Code Erasmus : 2020-1-FR01-KA120-SCH-000095085

ci-après dénommé « le coordinateur », représenté pour les besoins de la signature de cette convention par **Jean-Luc CHENUT**

et les autres bénéficiaires tels que désignés à l'annexe II, dûment représentés pour la signature de la présente convention par le coordinateur en vertu de la/des procuration(s) figurant à l'annexe V.

Sauf indication contraire, les références au « bénéficiaire » et aux « bénéficiaires » englobent le coordinateur.

Les parties visées ci-dessus ont convenu de modifier articles suivants de la convention de subvention comme suit :

Article I.3.1 Subvention maximale accordée

Article I.4.2 Premier préfinancement

Annexe II Détail budgétaire - Liste des bénéficiaires

Toutes les autres dispositions, les annexes de la convention de subvention et les modifications antérieures, qui ne sont pas modifiées par cet avenant, restent inchangées et continuent de s'appliquer.

Cet avenant entrera en vigueur à la date de signature par la dernière des deux parties.

[1] Règlement (UE) 2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant Erasmus+, le programme de l'Union pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport, et abrogeant le règlement (UE) n° 1288/2013.

I.3.1 Subvention maximale accordée

Le montant maximal disponible pour la subvention s'élève à **271 387,00 €**

I.4.2 Premier préfinancement

L'objectif du préfinancement est de fournir un fonds de trésorerie aux bénéficiaires. Le préfinancement reste la propriété de l'Agence jusqu'au paiement du solde.

L'Agence est tenue de verser au coordinateur, dans un délai de 30 jours civils suivant l'entrée en vigueur de la convention, un préfinancement de **217 109,60 €** correspondant à 80 % du montant maximal de la subvention indiqué à l'article I.3.1 sauf en cas d'application de l'article II.24.

SIGNATURES

Pour le coordinateur
Département d'Ille-et-Vilaine
Jean-Luc CHENUT
Président du Conseil départemental

Pour l'Agence nationale
Nelly FESSEAU
Directrice

Fait à, le

Fait à Bordeaux, le

ANNEXE II

AVENANT N°2 à la convention de subvention 2021-1-FR01-KA121-SCH-000011242

Document généré le	28/05/2023
Identifiant du formulaire de candidature	1177672
Action	KA121-SCH - Projets de mobilité accrédités pour les élèves et le personnel de l'enseignement scolaire
Dates du projet	Du 01 septembre 2021 au 31 août 2023
Durée	24 mois
Code d'accréditation	2020-1-FR01-KA120-SCH-000095085
Subvention totale accordée	271 387,00 €

Le bénéficiaire gère sa subvention dans le but d'atteindre les objectifs indicatifs définis dans la présente annexe et dans le plein respect des règles de financement spécifiées à l'annexe IV.

Pendant la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut apporter des modifications aux objectifs indicatifs sans demander un avenant à la convention de subvention. Cependant, le bénéficiaire doit toujours donner la priorité aux objectifs qui ont été marqués d'un statut prioritaire au stade de l'allocation budgétaire. Les objectifs relatifs aux personnes accompagnantes et aux visites préparatoires sont les moins prioritaires. Au stade du rapport final, le bénéficiaire expliquera tout changement intervenu au cours de la mise en œuvre. Ces explications seront évaluées dans le cadre de l'évaluation du rapport final, comme décrit à l'annexe III.

Activités

Type d'activité	Nombre de participants	Durée totale (en jours)	Durée moyenne (en jours)	Nombre d'accompagnateurs	Durée totale (en jours) pour les accompagnateurs	Durée moyenne (en jours) pour les accompagnateurs	Nombre de personnes en visites préparatoires
SM-JOB-SHDW - Stage d'observation	5	37	7,40	0	0	0	0
LM-LONG-PUPILS - Mobilité d'apprentissage à long terme des élèves	2	131	65,50	2	11	5,50	1
LM-SHORT-PUPIL - Mobilité d'apprentissage de courte durée des élèves	5	153	30,60	6	26	4,33	1
LM-GRP-PUPIL - Mobilité de groupe d'élèves	248	2403	9,69	43	403	9,37	28
Total	260	2724		51	440		30

Type d'activité	Nombre de participants ayant moins d'opportunités	Nombre de participants aux activités hybrides	Nombre de participants utilisant des moyens de transport écoresponsables
SM-JOB-SHDW - Stage d'observation	0	0	0
LM-LONG-PUPILS - Mobilité d'apprentissage à long terme des élèves	0	0	0
LM-SHORT-PUPIL - Mobilité d'apprentissage de courte durée des élèves	0	0	0
LM-GRP-PUPIL - Mobilité de groupe d'élèves	0	0	0
Total	0	0	0

Soutien pour l'inclusion des participants et les coûts exceptionnels

Poste budgétaire	Type d'activité	Nombre estimé de participants	Coût estimé	Taux de soutien	Montant éligible
Coûts exceptionnels pour frais de voyage élevés	LM-GRP-PUPIL - Mobilité de groupe d'élèves	18	60 840,00 €	80,00 %	48 672,00 €
Total			60 840,00 €		48 672,00 €

Les fonds approuvés pour le soutien pour l'inclusion des participants ne peuvent être utilisés à d'autres fins, sauf si le changement a été approuvé par l'Agence nationale.

ORGANISME COORDINATEUR DU CONSORTIUM

Nom légal de l'organisme	Département d'Ille-et-Vilaine
OID de l'organisme	E10128254
Numéro d'enregistrement	223500018
Adresse	1 Avenue de la préfecture CS 24218 Rennes 35042 RENNES

MEMBRES DU CONSORTIUM

Nom légal de l'organisme	COLLEGE EVARISTE GALOIS - Montauban de Bretagne
OID de l'organisme	E10273637
Numéro d'enregistrement	193522471
Adresse	Rue de la Metairie Neuve PB 45 35360 - Montauban de Bretagne

Nom légal de l'organisme	COLLEGE VICTOR SEGALEN
OID de l'organisme	E10220958
Numéro d'enregistrement	19352248900015

Adresse	34 rue Jules Ferry 35410 - CHATEAUGIRON
----------------	--

Nom légal de l'organisme	College Rosa Parks
OID de l'organisme	E10072999
Numéro d'enregistrement	193508959
Adresse	10 rue de Gascogne BP41618 35016 - RENNES

Nom légal de l'organisme	OGEC COLLEGE LA TOUR D'AUVERGNE LA SALLE
OID de l'organisme	E10273319
Numéro d'enregistrement	777745753
Adresse	6 rue de la sante 35000 - RENNES

Nom légal de l'organisme	college De Fontenay
OID de l'organisme	E10266846
Numéro d'enregistrement	19351852900014
Adresse	35 rue Antoine Chatel 35131 - Chartres De Bretagne

Nom légal de l'organisme	Le Querpon
OID de l'organisme	E10266179
Numéro d'enregistrement	193500170
Adresse	1 rue du Querpon - route de campel 35330 Maure de Bretagne - Val d'Anast

Nom légal de l'organisme	college Chateaubriand Saint-Malo
OID de l'organisme	E10241104
Numéro d'enregistrement	193500444
Adresse	24, bd villebois mareuil 35400 - ST MALO

Nom légal de l'organisme	college le chene vert
OID de l'organisme	E10089575
Numéro d'enregistrement	193509700
Adresse	2 RUE DU CHENE VERT BP 37058 35470 - BAIN DE BRETAGNE

Nom légal de l'organisme	College Gerard de Nerval
---------------------------------	---------------------------------

OID de l'organisme	E10305574
Numéro d'enregistrement	193519097
Adresse	35 RUE DU COLLEGE 50607 35500 - VITRE

Eléments financiers

Commission permanente
du 10/07/2023

N° 48266

Dépense(s)

Recette(s)

Imputation	74 221 74778 P133 - Subvention Erasmus- Solde convention 1
Objet de la recette	Subvention Erasmus- Solde convention 1
Nom du tiers	AGENCE ERASMUS
Montant	26 277 €